

Type Diplôme : DU/DIU/DE

COMPOSANTE	Médecine	
MENTION	DIU Pathologie chromosomiques acquises	
Type de session :	Deux sessions	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention
COMPENSATION		
<i>Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>		
Obtention des UE		
Epreuve pratique avec obtention à 10/20		
Epreuve théorique avec obtention à 10/20		
Obtention du Semestre		
Néant		
Obtention de l'Année		
Les notes sont capitalisables dans la limite d'un délai de 2 ans après la 1ere inscription. La présence aux cours est obligatoire pour passer les examens. En cas d'absence, l'étudiant est ajourné (sauf si motif impérieux et ponctuel d'absence dont la justification est discutée par le comité pédagogique). Stage validé par le référent de stage. Si l'étudiant est absent lors des examens il est ajourné. Si absent à session 1, il peut passer la session de rattrapage, si absent à la session de rattrapage, il doit redoubler ou abandonner. Pour l'examen théorique de la session 1 , pour être admis, l'étudiant doit avoir une moyenne au minimum 10/20 sur l'ensemble des questions (le plus souvent 3 questions) et aucune note éliminatoire. S'il a une note éliminatoire à une des questions, il est ajourné et devra se représenter à la session de rattrapage. S'il est à nouveau ajourné à la session de rattrapage, il devra redoubler ou abandonner. L'étudiant doit indépendamment avoir la moyenne et pas de note éliminatoire à l'épreuve pratique (session 1 et si ajourné : session rattrapage). Le stage est validé par le référent de stage sans note. Si absent ou non validé lors du PV de la session 1 : il peut effectuer ou réeffectuer le stage avant la session de rattrapage. Si toujours absent ou non validé lors de la session 2, l'étudiant est ajourné. S'il souhaite se réinscrire, et qu'il était admis à l'épreuve théorique, il peut garder le bénéfice de ses notes théoriques dans la limite d'une année.		
Note éliminatoire		
inférieure ou égale à 6/20 à une question de l'épreuve théorique		
REDOUBLEMENT		
Oui, sous réserve de repayer une nouvelle inscription		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DU/DIU/DE

COMPOSANTE	Médecine				
MENTION	DIU Pathologie chromosomiques acquises				
Code diplôme		VDI		Parcours type	
Code étape		VET		Libellé étape	
Code semestre					

☐ Création

☐ Modification

☒ Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

[illegible]